

CHOIX AUDACE

Rapport annuel

Exercice clos le : 31.12.2021

FCPE de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION

Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES

CHOIX AUDACE

Sommaire

Caractéristiques du FCPE	3
Données statistiques	4
Vie du FCPE sur l'exercice sous revue	6
Rapport d'activité	7
Informations spécifiques	9
Informations réglementaires	11
Tableau récapitulatif des frais facturés	14
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	15
Comptes annuels	19
Bilan	20
Actif	20
Passif	21
Hors-bilan	22
Compte de résultat	23
Règles & méthodes comptables	24
Évolution actif net	25
Compléments d'information	26
Inventaire	34
Comptes annuels au 31.12.2021 du Fonds maître AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES	36

Caractéristiques du FCPE



Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CHOIX AUDACE

Code AMF : (C) 990000081139

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Société Générale Gestion, société du groupe Amundi
FCPE – Fonds d'Épargne Salariale soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " Actions internationales ".
En souscrivant à CHOIX AUDACE, nourricier de AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans des actions d'entreprises principalement des Etats membres de l'OCDE.

La performance CHOIX AUDACE peut être inférieure à celle de AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif est de réaliser à moyen terme une performance supérieure à celle de son indice de référence, le MSCI World All Countries (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Pour construire son exposition internationale, l'équipe de gestion a recours à l'expertise de gérants internes et externes au groupe Amundi.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant de l'OPC maître, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon hebdomadaire, les opérations de rachat sont exécutées chaque vendredi, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible. À risque plus élevé.
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCPE reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

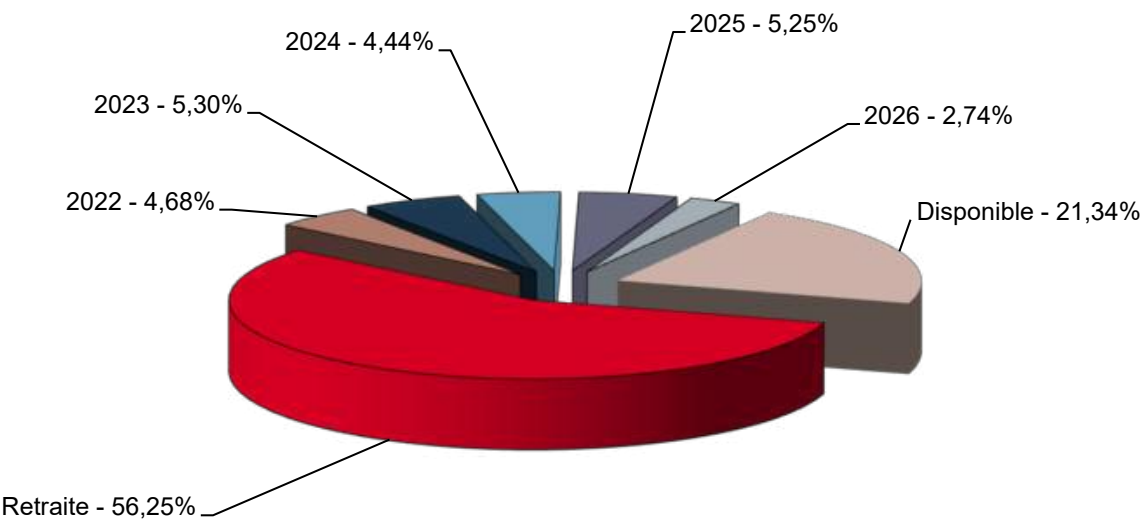
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Données statistiques

Répartition des avoirs en fin d'exercice par année de mise en disponibilité

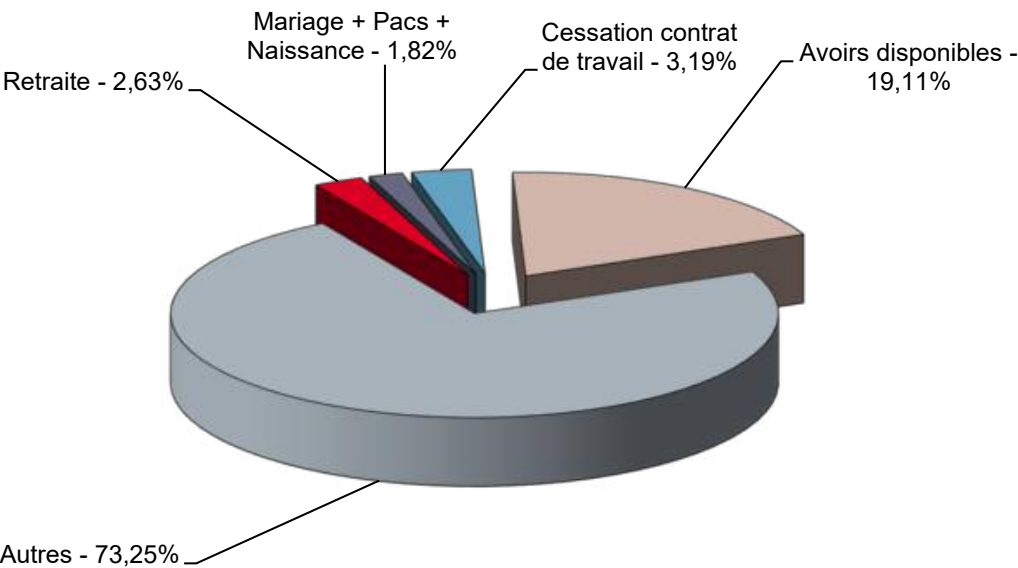
ÉCHÉANCES	EN %
Disponible	21,34%
Retraite	56,25%
2022	4,68%
2023	5,30%
2024	4,44%
2025	5,25%
2026	2,74%
TOTAL	100,00%



Données statistiques

Répartition des rachats par motif de déblocage

MOTIF	EN %
Autres	73,25%
Avoirs disponibles	19,11%
Cessation contrat de travail	3,19%
Mariage + Pacs + Naissance	1,82%
Retraite	2,63%
TOTAL	100,00%



CHOIX AUDACE

Vie du FCPE sur l'exercice sous revue

Conformément aux dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur et à celles du Règlement du Fonds, les membres du Conseil de surveillance du Fonds CHOIX AUDACE ont été convoqués à une première convocation en date du 29/06/2021.

Constatant l'impossibilité de réunir valablement le Conseil à l'appui de cette première convocation, l'Entreprise a adressé une seconde convocation pour une réunion prévue le 17 décembre 2021 dont l'ordre du jour est le suivant :

- Environnement économique et financier
- Approbation des rapports annuels 2019 / 2020
- Election ou renouvellement du Président du Conseil de Surveillance
- Informations réglementaires diverses
- Questions diverses

A la date précitée du CS, la Société de Gestion a constaté l'impossibilité de réunir le Conseil de surveillance (aucun membre présent).

Au regard de ces éléments, Société Générale Gestion (S2G) en qualité de Société de Gestion du Fonds, décide d'établir le présent procès-verbal de carence.

CHOIX AUDACE

Rapport d'activité

Au mois de décembre, la reprise économique est restée forte aux Etats-Unis alors qu'elle a ralenti en Europe. L'inflation très élevée a conduit la Réserve fédérale américaine à annoncer une accélération de la réduction de ses achats d'actifs. En fin de mois, la rapide propagation du variant Omicron a constitué un nouveau facteur d'incertitude. Sur les marchés, le mois a été marqué par une hausse des rendements obligataires et des indices d'actions, ces derniers terminant presque aux plus hauts de l'année.

Le mois de décembre a été marqué par une hausse des rendements obligataires. Les indicateurs avancés restent bien orientés. De plus, les grandes banques centrales ont réussi le changement de cap dans leur politique monétaire en annonçant la fin des mesures de soutien Covid sans mettre à mal les marchés. (1) La Fed a annoncé une accélération de la normalisation de sa politique monétaire en raison de la pression inflationniste élevée et d'un environnement économique favorable. La Fed s'engage à lutter contre l'inflation, qui a été décrite comme "élevée" et non plus comme "transitoire". L'inflation relève d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. (2) La Banque centrale européenne veut mettre fin à ses mesures d'urgence liées à la pandémie tout en maintenant une stratégie de « backstop ». Les achats nets diminueront progressivement de 90 milliards d'euros par mois en 2021 à 20 milliards en octobre 2022. Dans le même temps, la BCE a adopté une stratégie de « backstop » en conservant de la souplesse pour le réinvestissement des titres acquis dans le cadre de son programme d'urgence. Les titres arrivant à maturité pourront être réinvestis librement par classe d'actifs et par juridiction. Le mois de décembre aura été propice aux actions qui s'adjugent une hausse de 4,9% au niveau de l'indice MSCI World AC, effaçant la petite baisse du mois de novembre et terminant pratiquement au plus haut de l'année. Ce dernier mouvement de hausse aura surtout profité aux marchés développés et notamment à l'Europe (+5,1%) qui progresse davantage que le marché américain sur le mois (+3,6%) et que le Japon (+3,2%). A l'image de l'année 2021, le Pacific hors Japon (+1,4%) et les marchés émergents (+1,2%) ont plus de mal, surtout la Chine qui recule (-3,2%). Certains d'entre eux, Taiwan (+4,7%) et surtout la Corée (+5,7%) enregistrent néanmoins de très bons scores. Au niveau des styles, la Value (+5,8%) performe mieux que les valeurs de croissance (+4,5%) à la faveur d'un rebond des taux réels. Au niveau sectoriel, la performance aura été assez équilibrée entre cycliques (+5,0%) et défensives (+5,3%) en Europe. Parmi les secteurs cycliques, les industrielles (+7,4%), les matériaux de base (+6,0) et les financières (+5,2%) figurent en haut de classement. Parmi les secteurs défensifs, la santé (+5,4%) et la consommation de base (+5,5%) s'en sortent le mieux.

Dans ce contexte, nous conservons une sensibilité du portefeuille inférieure à celle des indices de référence.

Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro (l'Italie, l'Espagne et le Portugal) compensée par une sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour ». Nous avons renforcé notre position à la hausse des rendements souverains américains. En terme de diversification, nous conservons notre surexposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations euro d'émetteurs privés de qualité, notation Investissement Grade, en lien avec les achats de la BCE et dans un objectif de recherche de rendement. Nous sommes positifs sur les marchés actions avec une surpondération face à nos indices de référence.

Sur le plan sectoriel, nous conservons notre positionnement constructif en zone Euro sur le secteur financier via les assurances et les banques. Pour l'Europe, nous avons aussi un biais positif sur le secteur des ressources naturelles et nous avons pris nos bénéfices sur le secteur de la chimie.

Sur le plan géographique, nous conservons notre positionnement sur les actions italiennes via l'indice italien MIB.

De décembre 2020 à décembre 2021, la performance du portefeuille « CHOIX AUDACE » est de 21,96%. Celle du benchmark est de 27,53% avec une tracking error de 2,43%.

Information sur les incidences liées à la crise Covid-19

La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

CHOIX AUDACE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI RESA ACTIONS INTLES INT	207 488,18	1 546 231,12

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,14%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,14%.

- Droit de remploi du collatéral : 100%

Un taux de 100% correspond à un portefeuille sans effet de levier.

Gestion de la liquidité :

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques :

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Droit de vote

Le FCP étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer.

Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion active – Texte générique au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

CHOIX AUDACE

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion active – Texte générique au titre de l'article 11 de SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Outre l'application de la Politique d'investissement responsable d'Amundi, le Fonds promeut ces caractéristiques via une analyse ESG des titres détenus (selon la classe d'actifs, au moins 75% ou 90% des titres détenus font l'objet d'une notation extra-financière), en cherchant à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur à celui de leur univers d'investissement.

Le score ESG du portefeuille correspond à la moyenne pondérée par l'AUM du score ESG des émetteurs sur la base du modèle de notation ESG d'Amundi.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : www.societegeneralegestion.fr.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G www.societegeneralegestion.fr ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

SOCIETE GENERALE Gestion applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que SOCIETE GENERALE Gestion exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de SOCIETE GENERALE Gestion. De plus, SOCIETE GENERALE Gestion met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles SOCIETE GENERALE Gestion a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

SOCIETE GENERALE Gestion exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de SOCIETE GENERALE Gestion (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

CHOIX AUDACE

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de SOCIETE GENERALE Gestion répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de SOCIETE GENERALE Gestion mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, SOCIETE GENERALE Gestion a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, SOCIETE GENERALE Gestion limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de SOCIETE GENERALE Gestion s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, SOCIETE GENERALE Gestion est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. SOCIETE GENERALE Gestion applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par SOCIETE GENERALE Gestion sont disponibles sur son site Internet : www.societegeneralegestion.fr

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (soit 71 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 6 379 143 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 4 754 254 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 624 889 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

CHOIX AUDACE

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 collaborateurs au 31 décembre 2021) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 collaborateur au 31 décembre 2021), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

CHOIX AUDACE

Tableau récapitulatif des frais facturés

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION	1,82%
COÛT INDUIT PAR L'INVESTISSEMENT DANS D'AUTRES OPC OU FONDS D'INVESTISSEMENT	0,77%
Ce coût se détermine à partir :	
• des coûts liés à l'achat d'opc et fonds d'investissement	0,77%
• déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'Opc investisseur	-%
AUTRES FRAIS FACTURÉS À L'OPC	-%
Ces autres frais se décomposent en :	
• commission de surperformance	-%
• commissions de mouvement	-%
TOTAL FACTURÉ À L'OPC AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS	2,59%
TOTAL DES FRAIS FACTURÉS À L'ENTREPRISE AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS	-%

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

CHOIX AUDACE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Société Générale Gestion

90, boulevard Pasteur
75015 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCPE CHOIX AUDACE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CHOIX AUDACE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
S72 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041
Une entité du réseau Deloitte



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

CHOIX AUDACE

BILAN Actif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	4 200 939,09	4 536 983,32
• OPC MAÎTRE	4 200 939,09	4 536 983,32
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	-	40,72
Liquidités	-	40,72
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	4 200 939,09	4 537 024,04

CHOIX AUDACE

BILAN Passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	3 580 045,22	3 897 403,66
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	682 686,10	704 292,86
• Résultat de l'exercice	-69 889,52	-73 582,42
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	4 192 841,80	4 528 114,10
Instruments financiers	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	8 080,68	8 909,94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	8 080,68	8 909,94
Comptes financiers	16,61	-
Concours bancaires courants	16,61	-
Emprunts	-	-
Total du passif	4 200 939,09	4 537 024,04

CHOIX AUDACE

HORS-BILAN

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

CHOIX AUDACE

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,01	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Crédits d'impôt	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	0,01	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-53,31	-57,47
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-53,31	-57,47
Résultat sur opérations financières (I - II)	-53,30	-57,47
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-84 356,70	-94 087,44
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-84 410,00	-94 144,91
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	14 520,48	20 562,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII) :	-69 889,52	-73 582,42

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Information sur les incidences liées à la crise Covid-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les coupons ou intérêts des dépôts et instruments financiers à revenus fixe sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les frais de négociation (ou de transaction) sont enregistrés dans un compte spécifique de capitaux propres ; ils sont exclus du prix de cession et du coût d'acquisition des instruments financiers.

Conformément au règlement du FCPE, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Les actions non cotées de l'entreprise sont évaluées chaque année à dire d'expert désigné en justice à la demande du Président du Conseil d'Administration. Cette évaluation est approuvée par le Commissaire aux Comptes de l'entreprise. Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les frais de gestion comprennent les frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes). Ces frais regroupent principalement les commissions dues au titre de la gestion administrative, comptable et financière, ainsi que la rémunération des prestataires extérieurs. Ils n'incluent pas les frais de négociation (ou de transaction).

Les frais de gestion pris en charge par l'OPCVM sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

La commission de gestion financière est provisionnée sur la base de l'actif net, les frais facturés venant en diminution des dotations effectuées

La commission de gestion administrative est provisionnée sur la base de l'actif net, les frais facturés venant en diminution des dotations effectuées.

Le montant des Honoraires du Contrôleur Légal des comptes pour cet exercice est de 1 316,17 euros à la charge du fonds.

2 Évolution actif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	4 528 114,10	5 871 759,42
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc :	398 824,85	760 420,29
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 652 385,86	-2 458 649,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	790 602,83	849 536,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	212 095,88	-400 807,41
- Différence d'estimation exercice N	2 287 609,29	2 075 513,41
- Différence d'estimation exercice N-1	2 075 513,41	2 476 320,82
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-84 410,00	-94 144,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	4 192 841,80	4 528 114,10

La ventilation des souscriptions par domaine et des rachats par nature enregistrés chez les teneurs de compte est présentée en annexe 3.13.

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

CHOIX AUDACE

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	D1	D2	D3	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	-
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	8 080,68
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	8 080,68
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

CHOIX AUDACE

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	7 364,071	398 824,85	28 964,826	1 652 385,86
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion restant à la charge de l'Opc (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,82
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

CHOIX AUDACE

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	4 200 939,09
- autres instruments financiers	-

CHOIX AUDACE

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-69 889,52	-73 582,42
Total	-69 889,52	-73 582,42
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-69 889,52	-73 582,42
Total	-69 889,52	-73 582,42
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

CHOIX AUDACE

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	682 686,10	704 292,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	682 686,10	704 292,86
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	682 686,10	704 292,86
Total	682 686,10	704 292,86
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

CHOIX AUDACE

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCPE au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Actif net	4 192 841,80	4 528 114,10	5 871 759,42	4 722 121,16	5 054 645,96
Nombre de parts en circulation	68 104,214	89 704,969	126 082,834	128 134,697	123 961,045
Valeur liquidative	61,565	50,477	46,57	36,852	40,776
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	8,99	7,03	1,52	0,96	1,26

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

CHOIX AUDACE

3.13. Détail des souscriptions/rachats fourni par les teneurs de comptes

Non audité par les Commissaires aux Comptes.

Réserve spéciale de participation	-
Versements volontaires des salariés	99 310,80
Intéressement	376,24
Abondements de l'entreprise	218 933,07
Intérêts de retard versés par l'entreprise	-
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	-
Droits d'entrée rétrocédés	-
Transferts entrants	80 204,74
Rachats	376 519,05
Transferts sortants	1 275 866,81

CHOIX AUDACE

4 Inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
FR0010199653	AMUNDI RESA ACTIONS INTLES INT	PROPRE	13 271,432	4 200 939,09	EUR	100,19
Total O.P.C.V.M.				4 200 939,09		100,19
Total Valeurs mobilières				4 200 939,09		100,19
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-16,61	-16,61	EUR	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-16,61		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-7 216,68	-7 216,68	EUR	-0,17
	PRHONOCAC	PROPRE	-864,00	-864,00	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-8 080,68		-0,19
Total Liquidités				-8 097,29		-0,19
Total CHOIX AUDACE				4 192 841,80		100,00

Société Générale Gestion

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris

**Comptes annuels au 31.12.2021
du Fonds maître
AMUNDI RESA ACTIONS
INTERNATIONALES**

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 04 février 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 359 831 208,35	1 086 882 171,95
Actions et valeurs assimilées	3 763 536,00	3 620 358,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 763 536,00	3 620 358,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	36 310 176,03
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	36 310 176,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 353 076 749,93	1 041 715 286,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 342 899 908,96	1 033 876 555,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	10 176 840,97	7 838 730,93
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 990 922,42	5 236 351,52
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 990 922,42	5 236 351,52
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	11 590 079,88	9 831 751,69
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 590 079,88	9 831 751,69
COMPTES FINANCIERS	42 894 812,60	774 052,87
Liquidités	42 894 812,60	774 052,87
TOTAL DE L'ACTIF	1 414 316 100,83	1 097 487 976,51

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 301 628 554,14	1 027 894 908,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	107 571 277,22	65 490 693,47
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 112 234,46	-466 326,30
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 408 087 596,90	1 092 919 275,86
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 991 848,21	4 205 070,37
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 991 848,21	4 205 070,37
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 991 848,21	4 205 070,37
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	632 676,52	363 630,28
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	632 676,52	363 630,28
COMPTES FINANCIERS	2 603 979,20	0,00
Concours bancaires courants	2 603 979,20	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 414 316 100,83	1 097 487 976,51

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJS F&B FUT 0322	14 946 800,00	0,00
DJE 600 EUROP 0321	0,00	25 145 350,00
EURO STOXX 50 0321	0,00	5 538 000,00
E7 USDEUR 0322	21 934 631,11	0,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 03/2021 PUT 3100	0,00	3 294 895,97
DJ EURO STOXX 50 03/2021 PUT 3300	0,00	5 711 153,01
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0321	0,00	89 158 661,27
SP 500 MINI 0322	141 641 949,53	0,00
E-STOXX UTIL 0321	0,00	9 356 360,00
DJS BAS R FUT 0321	0,00	11 523 225,00
DJS BAS R FUT 0322	14 284 725,00	0,00
MME MSCI EMER 0322	13 910 719,31	0,00
XEUR FSTN DJ 0321	0,00	9 490 740,00
RTY INDEX 50 0321	0,00	27 922 062,85
FTSE/MIB 0322	13 624 000,00	0,00
CN FTSE CHINA 0121	0,00	20 772 931,22
FTSE 250 I 0321	0,00	5 450 787,62
MSCI WORLD 10 0321	0,00	6 550 610,93
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	10 596,97
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	505 258,64
Produits sur obligations et valeurs assimilées	286 726,29	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	286 726,29	515 855,61
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	119 859,30	51 381,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	119 859,30	51 381,64
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	166 866,99	464 473,97
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 301 748,07	856 698,04
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 134 881,08	-392 224,07
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	22 646,62	-74 102,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 112 234,46	-466 326,30

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010199653 - AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 092 919 275,86	739 651 714,60
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	224 216 637,72	349 469 273,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-188 606 942,49	-109 494 689,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	80 428 797,33	34 893 885,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 865 853,15	-3 057 092,71
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	53 659 021,73	59 025 823,69
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-17 032 061,16	-30 570 284,21
Frais de transactions	-438 761,30	-401 768,75
Différences de change	12 024 557,13	-14 979 946,57
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	155 770 881,98	66 523 948,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	355 191 796,96	199 420 914,98
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-199 420 914,98	-132 896 966,23
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 853 075,67	2 250 635,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 263 536,85	4 116 612,52
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 116 612,52	-1 865 977,14
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 134 881,08	-392 224,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 408 087 596,90	1 092 919 275,86

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	14 946 800,00	1,06
Change	21 934 631,11	1,56
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	36 881 431,11	2,62
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	183 461 393,84	13,03
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	183 461 393,84	13,03

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 894 812,60	3,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 603 979,20	0,18
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	42 894 812,60	3,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 603 979,20	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	171 108 952,27	12,15	26 458 840,02	1,88	10 176 840,97	0,72	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	8 731 086,88	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	16 702 024,74	1,19	1 898,25	0,00	0,00	0,00	1 100 028,64	0,08
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 603 979,20	0,18	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	21 934 631,11	1,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	155 552 668,84	11,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	11 590 079,88
TOTAL DES CRÉANCES		11 590 079,88
DETTES		
	Frais de gestion fixe	468 796,09
	Autres dettes	163 880,43
TOTAL DES DETTES		632 676,52
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		10 957 403,36

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C		
Parts souscrites durant l'exercice	801 992,699	224 216 637,72
Parts rachetées durant l'exercice	-639 822,241	-188 606 942,49
Solde net des souscriptions/rachats	162 170,458	35 609 695,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 448 363,881	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Parts AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 301 748,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 143 208 956,17
	FR0013379302	AMUNDI CAP FUTUR Part I-C	50 162 784,97
	FR0013525912	AMUNDI CAP FUTUR PART I-USD C	113 301,35
	FR0013477718	AMUNDI CAP FUTUR PART R1	1 237 977,00
	LU0329446719	AMUNDI EQY INDIA M CAPIT	6 879 226,17
	FR0007038138	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	5 208 677,96
	FR0011176635	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI E	11 570,44
	FR0010251660	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	231 037,37
	HK0000308293	AMUNDI FTSE CH A50 ETF-HKD	10 176 840,97
	LU2359308389	AMUNDI FUNDS CASH USD Z USD	3 460 679,70
	LU0319685342	AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS EQUITY FOCUS I USD C	50 430 552,71
	LU1691801051	AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS I EUR C	6 467 764,00
	LU1691800160	AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY RISK PARITY I EUR C	8 341 429,50
	LU1883320050	AMUNDI FUNDS GLOBAL ECOLOGY ESG I2 EUR C	54 572 042,50
	LU1860902680	AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS QI EUR C	67 809 830,01
	LU2237438382	AMUNDI FUNDS JAPAN EQUITY ENGAGEMENT Z EUR C	14 546 280,83
	LU1883833946	AMUNDI FUNDS PIONEER GLOBAL EQUITY I2 EUR C	90 579 297,40
	LU1691799990	AMUNDI FUNDS POLEN CAP GLOB GWTH IU	62 836 523,78
	LU1437020909	AMUNDI INDEX EQUITY GLOBAL LOW CARBON-IE	245 878 932,58
	LU1861137724	AMUNDI INDEX MSCI EMERG MARK SRI IE AH	88 387 361,49
	LU2233156749	AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI UCITS ETF DR (C)	26 458 840,02
	LU1602144906	AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI - UCITS ETF DR - EUR	18 313 106,71
	LU1861136247	AMUNDI INDEX MSCI USA S UCITS ETF DR AH	128 150 276,98
	LU2249056297	AMUNDI INDEX MSCI WORLD SRI UCITS ETF DR HEDGED EUR C	6 486 850,00
	LU1861134382	AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	13 977 275,14
	FR0013277837	AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME PART S-C	13 637 680,00
	FR0010599399	BFT AUREUS ISR IC	2 767 040,53
	LU1073903327	CAPB FDS AMERICA OPPORTUNITIES G	21 602 180,79
	FR0010917625	CPR Actions Euro Restructurations I	1 521 526,40
	LU1530901146	CPR Invest-Europe Special Situat-I- Acc	7 618 613,20
	LU1530899811	CPR INVEST GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES I ACC	89 970 640,00
	LU1291158316	CPR Invest - Global Silver Age - I - Acc	38 379 569,10
	LU2351334409	FCH MG GLOBAL DIV Z USD C	6 993 246,57
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 143 208 956,17

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 112 234,46	-466 326,30
Total	-1 112 234,46	-466 326,30

	31/12/2021	31/12/2020
Parts AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 112 234,46	-466 326,30
Total	-1 112 234,46	-466 326,30

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	107 571 277,22	65 490 693,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	107 571 277,22	65 490 693,47

	31/12/2021	31/12/2020
Parts AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	107 571 277,22	65 490 693,47
Total	107 571 277,22	65 490 693,47

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	423 362 160,16	492 201 694,17	739 651 714,60	1 092 919 275,86	1 408 087 596,90
Parts AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C en EUR					
Actif net	423 362 058,97	492 201 600,85	739 651 714,60	1 092 919 275,86	1 408 087 596,90
Nombre de titres	2 169 983,011	2 740 346,873	3 201 485,521	4 286 193,423	4 448 363,881
Valeur liquidative unitaire	195,09	179,61	231,03	254,98	316,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,67	3,56	10,43	15,27	24,18
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,14	-0,16	-0,10	-0,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
NEXTSTAGE SCA	EUR	40 908	3 763 536,00	0,27
TOTAL FRANCE			3 763 536,00	0,27
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 763 536,00	0,27
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 763 536,00	0,27
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI CAP FUTUR Part I-C	EUR	3 233,753	50 162 784,97	3,56
AMUNDI CAP FUTUR PART I-USD C	USD	10	113 301,35	0,01
AMUNDI CAP FUTUR PART R1	EUR	100	1 237 977,00	0,09
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	EUR	5	5 208 677,96	0,37
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI E	EUR	1,18	11 570,44	0,00
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	EUR	1	231 037,37	0,02
AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME PART S-C	EUR	71 000	13 637 680,00	0,97
BFT AUREUS ISR IC	EUR	25 872,185	2 767 040,53	0,20
CPR Actions Euro Restructurations I	EUR	10	1 521 526,40	0,10
QUADRATOR SRI IC	EUR	56 136	30 198 922,56	2,14
TOTAL FRANCE			105 090 518,58	7,46
IRLANDE				
KBI Funds ICAV - KBI Water Fund Class C EUR	EUR	1 770 000	82 515 630,00	5,86
TOTAL IRLANDE			82 515 630,00	5,86
LUXEMBOURG				
AMUNDI EQY INDIA M CAPIT	USD	40 400	6 879 226,17	0,49
AMUNDI FUNDS CASH USD Z USD	USD	3 934,344	3 460 679,70	0,25
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS EQUITY FOCUS I USD C	USD	36 685,681	50 430 552,71	3,58
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS I EUR C	EUR	4 700	6 467 764,00	0,46
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY RISK PARITY I EUR C	EUR	6 150	8 341 429,50	0,60
AMUNDI FUNDS GLOBAL ECOLOGY ESG I2 EUR C	EUR	21 965	54 572 042,50	3,87
AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS QI EUR C	EUR	43 407,181	67 809 830,01	4,82
AMUNDI FUNDS JAPAN EQUITY ENGAGEMENT Z EUR C	EUR	14 687,427	14 546 280,83	1,03
AMUNDI FUNDS PIONEER GLOBAL EQUITY I2 EUR C	EUR	33 366,719	90 579 297,40	6,44
AMUNDI FUNDS POLEN CAP GLOB GWTH IU	USD	2 436 334,635	62 836 523,78	4,46
AMUNDI INDEX EQUITY GLOBAL LOW CARBON-IE	EUR	11 916,434	245 878 932,58	17,46
AMUNDI INDEX MSCI EMERG MARK SRI IE AH	EUR	70 570,442	88 387 361,49	6,27
AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI UCITS ETF DR (C)	JPY	543 805	26 458 840,02	1,88
AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI - UCITS ETF DR - EUR	EUR	29 690	18 313 106,71	1,30
AMUNDI INDEX MSCI USA S UCITS ETF DR AH	EUR	1 323 388	128 150 276,98	9,10
AMUNDI INDEX MSCI WORLD SRI UCITS ETF DR HEDGED EUR C	EUR	100 000	6 486 850,00	0,46
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	EUR	159 456	13 977 275,14	0,99
CAPB FDS AMERICA OPPORTUNITIES G	USD	200 000	21 602 180,79	1,53
CPR Invest-Europe Special Situat-I- Acc	EUR	55	7 618 613,20	0,54
CPR INVEST GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES I ACC	EUR	400	89 970 640,00	6,39
CPR Invest - Global Silver Age - I - Acc	EUR	223,0384	38 379 569,10	2,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FCH MG GLOBAL DIV Z USD C	USD	8 000	6 993 246,57	0,50
MDP-TOBAM ANTI-B.ALL COUNTRIES WLD EQ.A	USD	1 065	13 059 698,29	0,93
MDP-TOBAM Anti-Bench Glob Hgh Yld A-ACC	USD	500	5 733 542,91	0,40
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR	EUR	75 000	78 360 000,00	5,57
TOTAL LUXEMBOURG			1 155 293 760,38	82,05
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 342 899 908,96	95,37
Autres organismes non européens				
HONG-KONG				
AMUNDI FTSE CH A50 ETF-HKD	HKD	4 680 328	10 176 840,97	0,72
TOTAL HONG-KONG			10 176 840,97	0,72
TOTAL Autres organismes non européens			10 176 840,97	0,72
TOTAL Organismes de placement collectif			1 353 076 749,93	96,09
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJS BAS R FUT 0322	EUR	483	668 230,00	0,05
DJS F&B FUT 0322	EUR	-344	-470 420,00	-0,04
E7 USDEUR 0322	USD	-350	-144 142,41	-0,01
FTSE/MIB 0322	EUR	100	330 600,00	0,02
MME MSCI EMER 0322	USD	258	-112 823,16	0,00
SP 500 MINI 0322	USD	677	1 992 092,42	0,14
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			2 263 536,85	0,16
TOTAL Engagements à terme fermes			2 263 536,85	0,16
TOTAL Instruments financier à terme			2 263 536,85	0,16
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-1 974 280	-1 736 088,64	-0,12
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-528 374	-528 374,00	-0,04
TOTAL Appel de marge			-2 264 462,64	-0,16
Créances			11 590 079,88	0,82
Dettes			-632 676,52	-0,04
Comptes financiers			40 290 833,40	2,86
Actif net			1 408 087 596,90	100,00

Parts AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	EUR	4 448 363,881	316,54
---	-----	---------------	--------